

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 3 juin 2026 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 28 mai 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 1 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat - Développer l'agroforesterie et la plantation de haies

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Délégué de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	À M. CINIERI Dino
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand-Lyon – Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle moyens généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat - Développer l'agroforesterie et la plantation de haies

Le 6 mai dernier, le Bureau syndical a voté favorablement sur un dossier dans le cadre de l'appel à candidatures FEADER – dispositif 208 « Développer l'agroforesterie et la plantation de haies ».

Ce dossier comprend notamment un volet « investissements » : plants, matériels, travaux, conseil individuel et suivie.

Ce dossier d'investissement vise à accompagner les plantations de l'hiver 2027-2028.

Il convient de modifier le plan de financement initialement voté.
Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses Volet Plantation		Recettes	
1500 m de haies avec clôtures	25 470 €	Dispositif 208 FEADER (80%)	37 328,64 €
1500 m de haies sans clôtures	18 864 €	Autofinancement	9 332,16 €
50 arbres intraparcellaires	2 326,80 €		
TOTAL	46 660,80 €	TOTAL	46 660,80 €

Dans ces dépenses sont intégrés 20 % d'appui individuel avec la chargée de mission.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention auprès de l'Union Européenne (Fonds FEADER), à ajuster les montants et le plan de financement si nécessaire et à signer tous documents afférents
- précise que le Parc du Pilat s'engage à financer le solde par son autofinancement si les subventions prévues étaient moindres qu'espérées.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 3 juin 2026,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 3 juin 2026 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 28 mai 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 2: Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat -
Coopération des réseaux d'urbanisme du Pilat et Livradois-Forez pour soutenir les acteurs de la revitalisation
des centres bourgs dans l'adaptation au changement climatique – programme LEADER**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Délégué de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	À M. CINIERI Dino
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand-Lyon – Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle moyens généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat - Coopération des réseaux d'urbanisme du Pilat et Livradois-Forez pour soutenir les acteurs de la revitalisation des centres bourgs dans l'adaptation au changement climatique – programme LEADER

Les deux Parc naturels régionaux du Pilat et du Livradois-Forez portent l'animation de réseaux d'urbanisme rural.

Ces derniers visent à favoriser l'émergence d'un nouvel urbanisme rural, frugal en espace et en énergie, tenant compte de l'environnement, des paysages, de l'architecture, des ressources et savoir-faire locaux.

Ces deux réseaux, similaires dans leurs objectifs, sont à des stades d'avancement différents sur des territoires de moyenne montagne comparables mais aux organisations (1 vs 3 SCOT) et rapports aux aires urbaines différentes.

Pour le Parc du Pilat, l'année 2025 a permis d'acter le souhait des principaux acteurs et actrices de l'urbanisme de s'engager dans la création d'un réseau d'urbanisme.

Cet appel à projet lancé dans le cadre du programme LEADER 2023-2027 est une opportunité pour le Pilat de concrétiser le lancement effectif de ce réseau, en s'inspirant des méthodes, des outils et de l'expérience du Livradois-Forez (son réseau a 12 ans).

Pour les deux Parcs ce projet de coopération est une occasion de mutualiser des besoins thématiques communs, comme se former aux enjeux actuels de l'urbanisme rural et de la revitalisation des centres bourgs.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Faire monter en compétence les équipes municipales, nouvellement élues, aux enjeux de l'urbanisme, adapté aux multiples changements en cours (en 1er lieu : climat, finance et réglementation).
 - Formations et visite de terrain sur des thématiques de l'urbanisme adapté au changement climatique : espace public adapté (végétalisation, eaux pluviales, îlots de chaleur...), zéro artificialisation net,
- Multiplier l'effet réseau (partages d'expérience et visites de terrain croisés Pilat / Livradois-Forez) pour motiver les collectivités actrices et les partenaires du ménagement du territoire, en leur donnant à voir des projets réalisés innovants, adaptés aux enjeux contemporains (changement climatique...) et à leur portée,
 - Visites de terrain pour comprendre l'intégration des eaux pluviales dans l'espace public, la réhabilitation d'un bâtiment patrimoniale à des usages contemporains,
 - webinaire sur les thématiques à enjeux, par exemple « nouveaux modes d'habités » (habitats légers...)
- Mutualiser l'ingénierie d'animation des réseaux d'urbanisme (PNR Pilat / Livradois-Forez) pour qu'elle monte en compétence :
 - Partager des connaissances entre chargés de mission en charge de l'animation des réseaux
 - Comparer les méthodes des deux Parcs

Les dépenses sur ce projet sont essentiellement du salaire du chargé de mission urbanisme et paysage qui pilote le projet ainsi que des frais de bouche et de transport.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Total de dépenses : 28 620,06 € HT

Europe - Programme LEADER : 22 896,04 €

Autofinancement Parc : 5 724,01 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20260603-2D_Coop_LEADER-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2026
Publication : 04/06/2026

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention auprès de l'Union Européenne - programme LEADER, à ajuster les montants et le plan de financement si nécessaire et à signer tous documents afférents
- précise que le Parc du Pilat s'engage à financer le solde par son autofinancement si les subventions prévues étaient moindres qu'espérées.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 3 juin 2026,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20260603-2D_Coop_LEADER-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2026
Publication : 04/06/2026

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 3 juin 2026 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 28 mai 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 3: Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat - Mutualisation d'un poste de géomaticien avec d'autres Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes – année 2027

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Délégué de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	À M. CINIERI Dino
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand-Lyon – Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle moyens généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat - Mutualisation d'un poste de géomaticien avec d'autres Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes – année 2027

Après l'avoir testée en 2021, les Parcs du Vercors, Haut-Jura, Volcans d'Auvergne, Livradois-Forez, Massif des Bauges et Pilat ont décidé de poursuivre la mutualisation d'un poste de géomaticien sur la période 2022-2024, puis de nouveau sur la période 2025 à 2027 avec l'intégration du Parc de Chartreuse. Ce poste de géomaticien relève de l'effectif du Parc du Pilat et est hébergé par le Parc du Vercors.

Ce poste mutualisé permet :

- de veiller à la performance et à la sécurisation du serveur mutualisé qui héberge les applications Web de chacun des Parcs.
- de faire monter en compétence les informaticiens des Parcs dans l'usage de solutions de géomatique sous logiciel libre, souvent utilisées pour le partage des données avec le grand public,
- d'améliorer la dynamique de réseau entre les Parcs.
- de faire faire un bon en avant technologique en matière de géomatique à plusieurs Parcs.
- de proposer un accès simple et rapide à une personne en capacité d'apporter un « coup de pouce » à des Parcs ayant besoin d'un appui technique et méthodologique ponctuel.

Au travers du présent projet pour lequel une subvention de la Région est sollicitée, il s'agit de pérenniser cette mutualisation de poste pour l'année 2027.

Il s'agit de poursuivre des projets collectifs en géomatique, en se basant sur des outils logiciels libres.

Les raisons de ce projet sont également d'ordre économique : Il s'agit de progresser, plus rapidement et de manière moins coûteuse que si les Parcs travaillaient chacun de leur côté, sur des solutions informatiques de partage des données avec le grand public et des solutions informatiques pour rendre plus efficient les actions des Parcs.

Chaque Parc a signé avec celui du Pilat une convention de mise à disposition pour la période 2025-2027. Cette convention est en cours de révision et sera renouvelée pour une autre période. Au travers de cette convention, chaque Parc s'engage à contribuer à parts égales au financement de ce poste, en fonction du nombre de services qu'il utilise.

Ainsi, les Parcs du Pilat, Massif des Bauges, Vercors, Volcans d'Auvergne, Haut-Jura et Livradois-Forez contribuent à même hauteur au financement du poste. La Chartreuse contribue de manière moins importante, en accord avec les autres Parcs, car elles bénéficient de moins de services.

Le coût annuel de ce poste pour l'année 2027 est estimé à 53 464 €. Il est proposé de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 11 700 €. La somme restante serait apportée à parts égales par 6 Parcs à hauteur de 6 544 €. Le Parc de Chartreuse contribue quant à lui à hauteur de 2 500 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents afférents pour solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 3 juin 2026,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20260603-3D_Mutu_geom_27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2026

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 3 juin 2026 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 28 mai 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 4 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat -
Lettre d'intention appel à projet de la Fondation de France Mécénat Solutions fondées sur la nature -
adaptation au changement climatique**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Délégué de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	À M. CINIERI Dino
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand-Lyon – Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle moyens généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat - Lettre d'intention appel à projet de la Fondation de France Mécénat Solutions fondées sur la nature - adaptation au changement climatique

En octobre 2024, des pluies diluviennes se sont abattues sur le Pilat, entraînant crues, ruissellement et inondations. Suite à cet épisode, 70 % des communes du territoire du Parc ont été déclarées en catastrophe naturelle. Ces impacts se sont répercutés en aval, dans les agglomérations environnantes (Saint-Étienne et Annonay), qui ont également subi des dégâts considérables.

La Fondation de France lance un appel à projet qui vise à soutenir :

- l'émergence de projets de Solutions fondées sur la Nature (SfN), grâce à la mise en place d'échanges et de cadres de concertation sur des territoires ruraux et périurbains;
- le renforcement de projets de SfN en cours de constitution, via un appui à la structuration de cadres d'animation foncière, de gouvernance et de concertation.

Le Parc naturel régional du Pilat est reconnu au niveau national comme un acteur fortement mobilisé sur les enjeux d'adaptation au changement climatique. Début 2026, le Parc a eu l'opportunité de lancer une expérimentation en hydrologie régénérative avec l'appui d'un bureau d'études sur 3 exploitations agricoles situées sur la commune de Longes.

L'hydrologie régénérative peut se définir comme la science et la pratique de la restauration des cycles de l'eau douce par l'aménagement des paysages, à l'échelle de la parcelle ou d'un bassin versant.

Dans le cadre de ses missions définies par le Code de l'Environnement, le Parc du Pilat souhaite expérimenter cette approche à l'échelle de deux sous-bassins versants de son territoire :

- année 1 & 2 : poursuite de l'expérimentation de Longes et déploiement à l'échelle du sous-bassin versant : mobilisation et implication accrues des acteurs concernés (gestionnaires GEMAPI, communes, habitants...).
 - année 3 & 4 : lancement d'une nouvelle expérimentation à l'échelle d'un sous-bassin versant (lieu à définir).
- Ces expérimentations auraient la vocation de servir de « vitrine » auprès du territoire.

Pour favoriser la mobilisation autour de ces deux projets expérimentaux, les actions envisagées sont les suivantes :

- animation d'une gouvernance élargie autour du projet avec les différentes parties prenantes ;
- journées de sensibilisation / formations des élus du sous-bassin versant autour des SFN et de l'hydrologie régénérative : visite de l'expérimentation de Longes, rencontre avec les agriculteurs,...
- organisation de soirées grand public / riverains du sous-bassin versant (ciné échanges, ateliers participatifs, exposition, balades contées...).
- recours à des outils créés dans le cadre du réseau d'échanges entre acteurs de l'eau animé par le CPIE (collectivités, associations, GEMAPIens, acteurs socioculturels...) tels que l'exposition « Le Pilat face aux nouveaux enjeux de l'eau », récits incarnés suite à la conduite d'enquêtes sociologiques sur le territoire.
- recours à d'autres outils tels que Fresque de l'Eau, Fresque du Climat, Climastory...

En complément, le recours à des experts techniques serait nécessaire (études hydrographiques, formation des agriculteurs,...)

Le Parc solliciterait un financement de 100 000 € sur 4 ans.

Il s'agit pour l'instant d'une phase de présélection. Le comité choisira les projets retenus en juin. À l'issue, les porteurs de projets retenus se verront remettre un dossier de demande plus complet. Ce dossier devra être remis à la Fondation de France au mois de septembre. Le comité de sélection finale aura lieu en novembre 2026.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la réponse à l'appel à projet de la Fondation de France Mécénat Solutions fondées sur la nature – adaptation au changement climatique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061251290363-20260603-4D_AAP_Fdat_Fra-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/06/2026

.....

Charles ZILLIOX

Réception par le préfet : 30/06/2026

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 3 juin 2026 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 28 mai 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 5 : Dossiers de demandes de financement pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – Communes de Roisey et Maclas - Travaux sur les sentiers à la suite des intempéries d'octobre 2024

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Délégué de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	À M. CINIERI Dino
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand-Lyon – Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle moyens généraux

Objet : Dossiers de demandes de financement pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – Communes de Roisey et Maclas - Travaux sur les sentiers à la suite des intempéries d'octobre 2024

Plus de 70% des Communes du Parc du Pilat ont été reconnues en état de catastrophe naturelle suite aux inondations du 17 octobre 2024.

Plusieurs sentiers de randonnée étaient impraticables ou nécessitaient d'importants travaux.

Aussi, afin de mieux connaître l'état des chemins de randonnée et les intentions de restauration de ceux fortement endommagés, le Syndicat mixte du Parc a adressé mi-décembre 2024 un questionnaire aux Communes.

Pour accompagner les communes dans la réfection des sentiers de randonnée, une enveloppe sur le contrat de Parc avec la Région a été provisionnée en 2025. Il a été fait de même pour 2026, afin d'accompagner les Communes qui n'ont pas toujours pas entrepris de travaux.

En 2025, les Communes de Bourg-Argental, Condrieu, Farnay, La Chapelle-Villars, Longes, Lupé, Pélussin, Saint-Julien-Molin-Molette, Saint-Michel-sur-Rhône, Saint-Paul-en-Jarez, Véranne, La Versanne ont déposé un dossier.

Dans sa séance du 15 mars 2025, le Bureau du Parc a décidé des modalités d'octroi de ce fonds de concours 2025-2026 pour la réfection des chemins de randonnée. Celles-ci sont les suivantes :

- Le taux d'intervention régionale est de 80 % avec un plafond d'aide annuelle de 20 000 €, soit une dépense éligible maximale de 25 000 € HT.
- Sont soutenus en priorité les projets :
 - qui concernent des sentiers fortement impactés et/ou le GR 65
 - dont les travaux suivent les recommandations établies par le Syndicat mixte du Parc (un document d'engagement devra être signé par les communes ou leurs maîtres d'œuvre).

Au titre de l'exercice 2026, les Communes de Roisey et Maclas sont en train de constituer un dossier.

Pour la Commune de **Roisey**, il s'agit du sentier Pont Jacquet - Roisey n° 3. Le montant total des travaux s'élève à 9 442,16 € HT. La subvention au taux de 80 % dans le cadre du Contrat de Parc avec la Région s'élèverait à 7 553 €. Les 20 % restants de 1 889,16 € seraient apportés par la Commune de Roisey.

Pour la Commune de **Maclas**, il s'agit du sentier du tour du Parc et d'un itinéraire équestre. L'actualisation des devis est en cours. Le montant estimé des travaux se situe autour de 200 000 €. Il est donc proposé de solliciter la subvention plafond de 20 000 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ces projets et leurs plans de financement, et valide la sollicitation de subventions auprès de la Région dans le cadre de sa politique en faveur des Parcs.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 3 juin 2026,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20260603-5D_Intemp_RetM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2026

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 3 juin 2026 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 28 mai 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 6 : Convention entre le Parc du Pilat et l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Délégué de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIÉRI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELOU Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	À M. CINIÉRI Dino
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand-Lyon – Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle moyens généraux

Objet : Convention entre le Parc du Pilat et l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon

Le territoire du Pilat entend poursuivre la maîtrise de sa consommation d'espaces et de ressources pour conserver une capacité d'accueil qualitatif d'habitants et d'activités.

La qualité architecturale et le bien-vivre ensemble sont des garanties que les signataires de la charte proposent d'offrir aux habitants et visiteurs.

Pour aller dans le sens de cette orientation (cf Orientation 4 de la charte du Parc 2041), le Parc du Pilat travaille à une convention sur 5 ans avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon (ENSAL) basée à Vaulx-en-Velin.

L'objectif de la convention est de faire travailler deux groupes d'étudiants et étudiantes architectes (Bac+4) chaque année, l'un de septembre à février et l'autre de février à juin, sur le territoire du Pilat.

Chaque année le Parc du Pilat accompagnera l'ENSAL afin de définir un ou des sites d'étude.

Ces sites seront définis selon les attentes des collectivités locales, afin que les travaux étudiants répondent à des réflexions locales.

Ces travaux porteront sur des questions d'architecture, d'urbanisme et de paysage.

Chaque semestre l'enseignement et le travail des élèves se déroulera en 3 étapes :

- état des lieux et arpentage
- choix du site, définition du programme et premières intentions de projet
- formalisation d'un projet architectural par élève et restitution

Il n'y a pas d'engagement financier lié à cette convention.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide ce partenariat et autorise la Présidence ou son représentant à signer ladite convention.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 3 juin 2026,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20260603-6D_Conv_ENarchi-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2026